



ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mairesse : Maria Tutino

Conseillers : Charles Colomb
Peter Fletcher
Kim Millette
Lynda Phelps
Janet Ryan

AUSSI PRÉSENTS : Pierre M. Lacoste, directeur général
Nathalie Hadida, greffière

ÉTAIT ABSENT : Wayne Belvedere, conseiller

A. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. La mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue au public présent.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 8 mars 2011.

2011-03-047 Il est proposé par la conseillère L. Phelps, appuyé par le conseiller C. Colomb et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 8 mars 2011 tel que soumis.

C. RAPPORT DU MAIRE

1. Rapport du maire sur les activités de la Ville pour le mois de février 2011.

La mairesse donne un compte-rendu des activités de la Ville pour le mois de février 2011.

D. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La mairesse annonce le début de la période de questions.

Les sept personnes présentes sont invitées à poser leurs questions aux membres du conseil. Les sujets suivants sont abordés :

- Imposition des propriétés résidentielles utilisées à des fins commerciales
- Disponibilité de terrains dans le secteur industriel
- Satisfaction d'un résident avec le service de l'inspecteur municipal

La période de questions se termine à 20 h 07.

E. PROCÈS-VERBAUX

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 février 2011 à 19 h 30.

2011-03-048 Il est proposé par la conseillère K. Millette, appuyé par le conseiller P. Fletcher et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 février 2011 à 19 h 30.

F. FINANCES ET ADMINISTRATION

1. Dépôt du rapport du directeur général pour le mois de février 2011.

2011-03-049 Il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par la conseillère J. Ryan et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de déposer le rapport du directeur général pour le mois de février 2011.

2. Approbation de la liste des dépenses pour le mois de février 2011 au montant de 1 039 123.38 \$.

2011-03-050 Il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par le conseiller P. Fletcher et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver la liste des dépenses pour le mois de février 2011 au montant de 1 039 123.38 \$.

3. Services professionnels pour 2011.

2011-03-051 Il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par la conseillère L. Phelps et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser la firme suivante, retenue par le directeur général pour l'année 2011, afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations courantes de la Ville conformément à l'article 2.4 du règlement n° 1030 :

Services d'ingénierie – Teknika - HBA

4. Refinancement au montant de 3 944 000 \$.

Adjudication d'une émission d'obligations

ATTENDU QUE, conformément à la résolution 2006-01-034 et aux règlements d'emprunt numéros 928-A, 1012, 1036 et 1038, la Ville de Baie-D'Urfé souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Baie-D'Urfé a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal*, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 mars 2011, au montant de 3 944 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Baie-D'Urfé a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom des soumissionnaires	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	98,80890	427 000 \$	1,60 %	2012	3,37126 %
		444 000 \$	2,15 %	2013	
		442 000 \$	2,55 %	2014	
		431 000 \$	2,95 %	2015	
		2 200 000 \$	3,25 %	2016	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,60500	427 000 \$	1,60 %	2012	3,38846 %
		444 000 \$	2,10 %	2013	
		442 000 \$	2,60 %	2014	
		431 000 \$	2,90 %	2015	
		2 200 000 \$	3,20 %	2016	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.	98,58200	427 000 \$	1,60 %	2012	3,41567 %
		444 000 \$	2,00 %	2013	
		442 000 \$	2,50 %	2014	
		431 000 \$	2,90 %	2015	
		2 200 000 \$	3,25 %	2016	
Financière Banque Nationale inc.	98,51100	427 000 \$	1,65 %	2012	3,43140 %
		444 000 \$	2,00 %	2013	
		442 000 \$	2,50 %	2014	
		431 000 \$	2,85 %	2015	
		2 200 000 \$	3,25 %	2016	

ATTENDU QUE l'offre provenant de *RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.* s'avère la plus avantageuse.

2011-03-052 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par la conseillère J. Ryan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 944 000 \$ de la Ville de Baie-D'Urfé soit adjugée à *RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.*;

QU'UNE demande soit faite à cette dernière de mandater *Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE M^{me} Maria Tutino, mairesse, et M^{me} Renée Soumis, trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le *Ministre des Affaires municipales du Québec* et CDS;

QUE CDS agisse à titre d'agent financier authenticateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le *Ministre des Affaires municipales du Québec* et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation à cet effet;

QUE M^{me} Renée Soumis, trésorière, soit autorisée à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises.*

Concordance des règlements

ATTENDU QUE, conformément à la résolution et aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Baie-D'Urfé souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, au montant total de 3 944 000 \$:

Règlements d'emprunt et résolutions	Montants
928-A	917 200 \$
1012	511 500 \$
2006-01-034	1 634 300 \$
1036	456 000 \$
1038	425 000 \$
Total	3 944 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

2011-03-053 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par le conseiller P. Fletcher et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessus, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 944 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 mars 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de *Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents à titre d'agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le *Ministre des Affaires municipales du Québec* et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

*Banque Nationale du Canada
100-1155, rue Metcalfe
Montréal (Québec) H3B 5G2;*

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 21 mars et le 21 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7)*; et

QUE les obligations soient signées par M^{me} Maria Tutino, mairesse et M^{me} Renée Soumis, trésorière. La Ville de Baie-D'Urfé, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur. Les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Frais des services de courtage et redressement financier

2011-03-054 Il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par la conseillère K. Millette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'imputer le montant de 75 874 \$ du compte du surplus accumulé pour les frais des services de courtage et le redressement financier découlant de ce refinancement.

5. Approbation des salaires des employés non-syndiqués pour l'année 2011 conformément aux recommandations du directeur général.

2011-03-055 Il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par le conseiller P. Fletcher et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver les salaires proposés par le directeur général pour les employés non-syndiqués rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

6. Renouvellement du contrat de gestion de M. Les Crosbie pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

2011-03-056 Il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par la conseillère J. Ryan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de renouveler le contrat de gestion de M. Les Crosbie pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 et d'autoriser M. Pierre M. Lacoste, directeur général, à signer le contrat renouvelé au nom de la Ville.

Provenance : Fonds général
Imputation : 02-701-20-497, 02-701-22-497 et 02-701-20-795

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

7. Paiement des frais de cotisation à la Fédération canadienne des municipalités au montant de 609,46\$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

2011-03-057 Il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par la conseillère K. Millette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement des frais de cotisation à la Fédération canadienne des municipalités au montant de 609,46\$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général
Imputation : 02-190-00-494

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

8. Ratification de contrat – Contrat de gestion des bâtiments à Gestion ALFCO au montant de 45 000,38 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

2011-03-058 Il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par la conseillère L. Phelps et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ to ratifié le contrat de gestion des bâtiments à Gestion ALFCO au montant de 45 000,38 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général
Imputation : 02-XXX-XX-497

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

9. Autorisation à M^{me} Maria Tutino, mairesse, et à M^{me} Nathalie Hadida, greffière, de signer au nom de la Ville le contrat de location du Centre de la petite enfance Whiteside Taylor.

2011-03-059 Il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par le conseiller P. Fletcher et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser M^{me} Maria Tutino, mairesse et M^{me} Nathalie Hadida, greffière à signer le contrat de location du Centre de la petite enfance Whiteside Taylor au nom de la Ville.

10. Autorisation à M^{me} Maria Tutino, mairesse, et à M^{me} Nathalie Hadida, greffière, de signer au nom de la Ville le contrat de location de la Pré-maternelle Whiteside Taylor.

2011-03-060 Il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par la conseillère J. Ryan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser M^{me} Maria Tutino, mairesse et M^{me} Nathalie Hadida, greffière à signer le contrat de location de la Pré-maternelle Whiteside Taylor au nom de la Ville.

G. PARCS, LOISIRS ET ENVIRONNEMENT

1. Participation de la Ville de Baie-D'Urfé à l'événement « l'heure de la terre » le 26 mars 2011.

ATTENDU QUE le 26 mars 2011, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international *Une heure pour la Terre 2011* inauguré en 2007 à Sydney, Australie et parrainé par le Fonds mondial pour la nature;

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2010, un record de 128 pays et territoires se sont engagés à participer à la cause environnementale;

2011-03-061 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller C. Colomb, appuyé par le conseiller P. Fletcher et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Baie-D'Urfé éteigne toutes les lumières non-essentielle pour une période d'une heure le samedi 26 mars 2011 à compter de 20 h 30;

QUE tous les commerces et résidants de la Ville de Baie-D'Urfé soient encouragés à se joindre à la Ville le 26 mars 2011 pour célébrer *Une heure pour la terre*.

2. Entente de prolongation de subvention de Pêches et Océans Canada pour les brise-lames du Club de Yacht de Baie-D'Urfé.

Prolongation d'une entente de subvention

ATTENDU QUE la Ville de Baie-D'Urfé désire prolonger l'entente de subvention intervenue avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Sa Majesté) lors du dessaisissement des installations portuaires de *Pêches et Océans Canada* afin de rencontrer son obligation de réaliser certains travaux de réfection précisés à l'entente;

ATTENDU QUE la modification à l'entente ne crée aucune nouvelle obligation ou responsabilité supplémentaire pour les deux parties;

ATTENDU QUE Sa Majesté est d'accord pour prolonger d'une année l'entente de subvention biennale;

2011-03-062 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère L. Phelps, appuyé par le conseiller C. Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE prolonger d'une année l'entente de subvention biennale conclue le 30 mars 2009; et

D'AUTORISER M^{me} Maria Tutino, mairesse et M^{me} Nathalie Hadida, greffière, à signer l'entente de prolongation de subvention au nom de la Ville.

Modification d'une entente de subvention

ATTENDU QUE la Ville de Baie-D'Urfé désire prolonger l'entente de subvention intervenue le 30 mars 2009 avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Sa Majesté) lors du dessaisissement des installations portuaires de *Pêches et Océans Canada* afin de rencontrer son obligation de réaliser certains travaux de réfection précisés à l'entente;

ATTENDU QUE la Ville désire obtenir un montant additionnel de subvention de Sa Majesté afin de rencontrer son obligation de réaliser l'ensemble des travaux de réfection précisés à l'entente de subvention;

ATTENDU QUE la modification à l'entente de subvention ne crée aucune nouvelle obligation ou responsabilité supplémentaire à la Ville;

ATTENDU QUE Sa Majesté est d'accord pour prolonger d'une année l'entente de subvention;

ATTENDU QUE Sa Majesté convient de verser un montant additionnel de subvention à la Ville afin que cette dernière puisse rencontrer son obligation de réaliser l'ensemble des travaux de réfection précisés à l'entente de subvention;

2011-03-063 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère L. Phelps, appuyé par la conseillère K. Millette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE prolonger d'une année l'entente de subvention biennale conclue le 30 mars 2009;

DE modifier l'entente de subvention afin que la Ville obtienne un montant de subvention additionnel au montant de 23 900\$ (sans intérêts), payable dans l'année financière 2011/2012 de Sa Majesté, pour réaliser l'ensemble des travaux de réfection précisés à l'entente de subvention;

QUE les autres termes, conditions et obligations stipulés à l'entente de subvention demeurent en vigueur et continuent de lier les parties concernées, comme si récités aux présentes; et

D'AUTORISER M^{me} Maria Tutino, mairesse et M^{me} Nathalie Hadida, greffière, à signer l'entente de modification de subvention au nom de la Ville.

H. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

1. Dépôt du rapport sur les activités de Sauvetage Baie-D'Urfé pour le mois de février 2011.

2011-03-064 Il est proposé par la conseillère K. Millette, appuyé par la conseillère L. Phelps et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déposer le rapport sur les activités de Sauvetage Baie-D'Urfé pour le mois de février 2011.

2. Dépôt du rapport sur les activités des Citoyens en patrouille pour le mois de février 2011.

2011-03-065 Il est proposé par la conseillère K. Millette, appuyé par la conseillère J. Ryan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déposer le rapport sur les activités des Citoyens en patrouille pour le mois de février 2011.

I. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES DE LA VILLE

1. Octroi de contrat – Carmada Maçonnerie inc. pour la construction de deux pilastres pour soutenir le babillard électronique de l'entrée Morgan au montant de 19 167,88 \$ (taxes incluses).

2011-03-066 Il est proposé par le conseiller P. Fletcher, appuyé par la conseillère K. Millette et RÉSOLU d'octroyer à Carmada Maçonnerie inc. le contrat pour la construction de deux pilastres pour soutenir le babillard électronique de l'entrée Morgan au montant de 19 167,88 \$ (taxes incluses) et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général
Imputation : 22-701-51-721

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers P. Fletcher, K. Millette, L. Phelps et J. Ryan
Contre : Le conseiller C. Colomb

J. AÎNÉS ET AFFAIRES CULTURELLES

1. Rapport sur les activités du centenaire.

La conseillère K. Millette donne un compte-rendu des activités du centenaire.

K. URBANISME, TRANSPORT ET SOUTIEN DES DOSSIERS D'AGGLOMÉRATION

1. Dépôt des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues à 9 h les mercredis 26 janvier et 21 février 2011.

2011-03-067 Il est proposé par la conseillère J. Ryan, appuyé par la conseillère K. Millette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déposer les procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues à 9 h les mercredis 26 janvier et 21 février 2011.

2. Adoption du projet de règlement n° 875-84 intitulé *Règlement n° 875-84 modifiant le règlement de zonage n° 875, tel que modifié, afin de modifier la note 23 du tableau des dispositions particulières relativement aux bâtiments à occupations multiples du secteur industriel.*

2011-03-068 Il est proposé par la conseillère J. Ryan, appuyé par le conseiller C. Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le projet de règlement n° 875-84 intitulé *Règlement n° 875-84 modifiant le règlement de zonage n° 875, tel que modifié, afin de modifier la note 23 du tableau des dispositions particulières relativement aux bâtiments à occupations multiples du secteur industriel* et de soumettre conformément à la loi, le projet de règlement, à une consultation publique concernant l'objet et les conséquences de son adoption, à une séance publique qui sera tenue le mardi 12 avril 2011 à 19 h à l'hôtel de ville de Baie-D'Urfé.

3. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement n° 875-85 intitulé *Règlement n° 875-85, modifiant le règlement de zonage n° 875, tel que modifié, afin de modifier la note 17 du tableau des dispositions particulières et d'y ajouter la note 24 concernant l'installation de tours de télécommunications dans les zones I-36 et I-37.*

La conseillère J. Ryan donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil du règlement n° 875-85 intitulé *Règlement n° 875-85, modifiant le règlement de zonage n° 875, tel que modifié, afin de modifier la note 17 du tableau des dispositions particulières et d'y ajouter la note 24 concernant l'installation de tours de télécommunications dans les zones I-36 et I-37.*

2011-03-069 Il est proposé par la conseillère J. Ryan, appuyé par la conseillère K. Millette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le premier projet de règlement n° 875-85 intitulé *Règlement n° 875-85, modifiant le règlement de zonage n° 875, tel que modifié, afin de modifier la note 17 du tableau des dispositions particulières et d'y ajouter la note 24 concernant l'installation de tours de télécommunications dans les zones I-36 et I-37* et de soumettre conformément à la loi, le premier projet de règlement, à une consultation publique concernant l'objet et les conséquences de son adoption, à une séance publique qui sera tenue le mardi 12 avril 2011 à 19 h 10 à l'hôtel de ville de Baie-D'Urfé.

4. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement n° 878-18 intitulé *Règlement n° 878-18, modifiant le règlement de permis et certificats n° 878, tel que modifié, afin d'exiger un certificat d'autorisation lors de l'installation, de la modification ou de la réfection d'un revêtement de sol imperméable.*

La conseillère J. Ryan donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil du règlement n° 878-18 intitulé *Règlement n° 878-18, modifiant le règlement de permis et certificats n° 878, tel que modifié, afin d'exiger un certificat d'autorisation lors de l'installation, de la modification ou de la réfection d'un revêtement de sol imperméable.*

2011-03-070 Il est proposé par la conseillère J. Ryan, appuyé par le conseiller C. Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le premier projet de règlement n° 878-18 intitulé *Règlement n° 878-18, modifiant le règlement de permis et certificats n° 878, tel que modifié, afin d'exiger un certificat d'autorisation lors de l'installation, de la modification ou de la réfection d'un revêtement de sol imperméable,* et de soumettre conformément à la loi, le premier projet de règlement, à une consultation publique concernant l'objet et les conséquences de son adoption, à une séance publique qui sera tenue le mardi 12 avril 2011 à 19 h 20 à l'hôtel de ville de Baie-D'Urfé.

5. Consultations publiques obligatoires pour les fournisseurs de services de télécommunications.

ATTENDU QUE la Ville souhaite améliorer les services de télécommunications dans son territoire afin de mieux servir ses résidents, notamment pour offrir un service de communications d'urgence supérieur;

ATTENDU QUE des promoteurs souhaitent installer des tours de télécommunications dans la Ville de Baie-D'Urfé;

ATTENDU QUE, afin d'améliorer les services précités, la Ville s'engage à installer un nombre limité de tours de télécommunications en autant qu'elles soient uniquement installées dans le secteur industriel;

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire d'informer les citoyens au sujet de ces projets afin qu'ils puissent présenter leurs commentaires;

2011-03-071 Il est proposé par la conseillère J. Ryan, appuyé par la conseillère K. Millette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville, agissant à titre de responsable de l'utilisation des terres, exige qu'une consultation publique soit tenue pour chaque demande officielle provenant d'un fournisseur de services de télécommunications visant l'installation d'une tour de télécommunications sur son territoire;

QUE les fournisseurs soient obligés de présenter leurs projets en conformité avec la politique de la Ville portant sur les consultations publiques pour les tours de télécommunications.

- L. OCTROIS ET AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

- M. CORRESPONDANCE

1. Lettre de M^{me} Heather Holmes de AMCAL Services à la famille remerciant la Ville de son soutien financier pour l'année 2011.
Déposée.

2. Lettre de M^{me} Teresa Dellar de la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île remerciant la Ville de son soutien financier pour l'année 2011.
Déposée.
 3. Lettre de M^{me} Lynda Barrett du Centre d'action bénévoles Ouest-de-l'Île remerciant la Ville de son soutien financier pour l'année 2011.
Déposée.
 4. Lettre de M^{me} Marie-France Juneau de NOVA l'ouest de l'île remerciant la Ville de son soutien financier pour l'année 2011.
Déposée.
 5. Lettre de M^{me} Mary Clare Tanguay de Parrainage Civique de la Banlieue Ouest remerciant la Ville de son soutien financier pour l'année 2011.
Déposée.
 6. Lettre de M^{mes} Lori Morris et Teresa Dellar de la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île remerciant la Ville de sa participation au bal annuel de la St-Valentin 2011 *Gala sur mer*.
Déposée.
 7. Lettre de MM. Scott Gabriel et Alain Chammas du Singer's Club de Montréal remerciant la Ville de leur avoir permis d'utiliser la Grange rouge pour leurs répétitions.
Déposée.
 8. Lettre de M^{me} Nathalie Chapman de l'Association de l'ouest de l'île pour les handicapés intellectuels remerciant la Ville de son soutien financier pour l'année 2011.
Déposée.
- N. LEVÉE DE LA SÉANCE
1. **2011-03-072** À 22 h 02, il est proposé par le conseiller P. Fletcher appuyé par le conseiller C. Colomb et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance.

Mairesse

Greffière